

Service Civique 2018/2019

FICHE DE RENSEIGNEMENTS AFIN D'ETABLIR LE CONTRAT DE TRAVAIL

Etat civil :

Madame Monsieur

Nom d'usage : Nom de naissance :

Prénoms :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Département de naissance : Nationalité :

Pays :

Pour les volontaires « HORS EU ou EEE » : vous devez justifier d'un titre de séjour régulier en France depuis plus d'un an et valable pour la durée de la mission.

Situation Familiale :

Célibataire Divorcé(e) Marié(e) Pacsé Séparé(e) Union libre Veuf(ve)

Adresse précise : Chez :

Résidence : Appt N°: Bât :

Rue , Avenue etc
.....

Code Postal : Commune :

Téléphone Fixe : Téléphone Portable :

Adresse Mail (lisible) :

N° de Sécurité Sociale :

Titulaire du PSC1 : Oui Non Si oui date d'obtention : (Transmettre une copie)

Régime d'affiliation :

Au régime général à la caisse de Département :

Au régime d'assurance maladie des exploitants agricoles Département :

Au régime des salariés agricoles Département :

A un autre régime (précisez lequel) Département :

La personne volontaire n'est pas affiliée à titre personnel Département :

Etablissement ou école d'affectation de la personne en contrat SCU :

.....N° établissement code RNE :

Adresse :

Code Postal : Commune :

Nom du Tuteur : Prénom :

Fonction du Tuteur :Téléphone :

Mail du tuteur :

IMPORTANT :

Absences : Toute absence non justifiée est susceptible d'entraîner la rupture sans délai du contrat pour faute grave, conformément à l'article L120-16 du code du service national.

Congés : Le volontaire en service civique a droit à 2 jours de congés par mois de service effectué. Compte tenu qu'il ne travaille pas pendant les périodes de congés scolaires, sauf en cas de projet particulier comme l'école ouverte, ses congés doivent coïncider avec les vacances scolaires. En conséquence, le volontaire ne peut pas prendre de congés en dehors des vacances scolaires.

Vu et pris connaissance le

Signature

Signature

Le volontaire

le Chef d'établissement ou le directeur d'école

PIECES A JOINDRE POUR LA CONSTITUTION DU DOSSIER ET LE VERSEMENT DE L'INDEMNITE

- 1 RIB
- 1 Pièce d'identité **en cour de validité** (photocopie carte d'identité ou passeport) ;
- 1 justificatif de domicile (ou pour les jeunes hébergés une attestation d'hébergement et un justificatif de domicile de la personne qui héberge le volontaire) ;
- Copie de l'un des titres de séjour prévus à l'article L120-4 du code du service national pour les étrangers hors **EEE**
- Un justificatif de la situation du jeune à l'entrée du service civique : carte d'étudiant, attestation d'inscription à Pôle Emploi ou à la mission locale, contrat de travail, attestation sur l'honneur pour toutes les autres situations (inactifs notamment) bénéficiaire d'une bourse sur critères sociaux pour les étudiants de l'enseignement supérieur au 5^{ème}, 6^{ème} ou 7^{ème} échelon, notification définitive de bourses au titre de l'année scolaire 2016-2017
- Bénéficiaire du RSA (ou foyer bénéficiaire du RSA) fournir une attestation de moins de 3 mois.
- Certificat médical d'aptitude à réaliser avant sa mission - Une visite médicale préalable à la signature du contrat est obligatoire. Le volontaire doit effectuer cette visite auprès de son médecin traitant.
- Attestation de participation à une formation PSC1 (premiers secours) si déjà obtenu